

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF »**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

<p>CODE : 983001 U36 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du
sur avis conforme de la Commission de concertation**

**EPREUVE INTEGREE DE LA SECTION :
« BACHELIER EN EDUCATION SPECIALISEE EN
ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF »**

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit:

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant de rédiger et présenter un travail de recherche relatif au travail de l'éducateur spécialisé exploitant et intégrant d'une part, les ressources théoriques, méthodologiques et pratiques acquises au cours de ses études et d'autre part, ses recherches documentaires et réflexions personnelles.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

Sans objet

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Etudiant : 160 périodes

3.2. Encadrement de l'épreuve intégrée : 40 périodes

Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes par groupe d'étudiants
Préparation de l'épreuve intégrée de la section : bachelier en éducation spécialisée en accompagnement psycho-éducatif	CT	I	36
Epreuve intégrée de la section : bachelier en éducation spécialisée	CT	I	4

4. PROGRAMME

4.1. Programme pour l'étudiant :

L'étudiant rédigera un travail de fin d'études mettant en valeur les compétences suivantes :

- ◆ définir à partir d'une ou plusieurs situations socio-éducatives une question centrale et/ ou une problématique qui sera étudiée et préciser quelle méthode de recherche sera utilisée ;
- ◆ analyser des situations socio-éducatives en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques vus lors des activités d'enseignement et de recherches personnelles ;
- ◆ faire référence aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé dans son travail de fin d'études ;
- ◆ intégrer dans son travail différentes dimensions familiale, institutionnelle, sociale, économique, éthique, déontologique, ... ;
- ◆ expliciter sa vision de la profession d'éducateur spécialisé au terme de ses études ;
- ◆ établir un bilan des compétences professionnelles acquises et/ou à acquérir et des moyens à mettre en œuvre.

4.2. Programme pour le personnel chargé de l'encadrement

Le personnel chargé de l'encadrement veillera à :

- ◆ guider l'étudiant dans le choix de l'objet précis de son travail de fin d'études ;
- ◆ critiquer avec l'étudiant les hypothèses de travail formulées, les référents théoriques utilisés et les choix méthodologiques posés ;
- ◆ accompagner l'étudiant dans son cheminement et sa réflexion personnelle ;
- ◆ favoriser un positionnement professionnel spécifique et évaluer les collaborations les plus adaptées aux situations rencontrées ;
- ◆ fixer avec l'étudiant un cadre d'évaluation qui le fasse progresser, lui permette d'énoncer ses points forts et ses limites en vue d'une formation continue ;
- ◆ établir un cadre précis de consignes pour le contenu et la présentation orale et écrite ;
- ◆ s'assurer du respect des règles de déontologie ;
- ◆ conseiller à l'étudiant de préciser les modalités de collaboration dont il s'entourera pour son travail.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable,

à partir d'une ou plusieurs situations socio-éducatives, au travers d'un travail écrit personnel et de sa présentation orale, dans le respect des règles déontologiques de la profession et des usages de la langue française et conformément aux consignes données ,

- ◆ de mettre en œuvre une recherche cohérente sur une problématique validée par le chargé de cours ;

- ◆ de décrire et d'analyser la (les) situation(s) en établissant des liens pertinents avec les apports théoriques et méthodologiques acquis lors de la formation et de ses recherches personnelles ;
- ◆ de proposer, de justifier et d'évaluer des pistes d'action en se référant aux différentes fonctions de l'éducateur spécialisé et au cadre théorique de la recherche ;
- ◆ de développer une réflexion critique et éthique ;
- ◆ d'évaluer sa démarche et de la justifier ;
- ◆ de réaliser une présentation structurée de son travail et de répondre d'une manière concise et claire aux questions en faisant la preuve qu'il maîtrise les concepts utilisés.

Pour déterminer le degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de qualité de la présentation orale,
- ◆ le degré de pertinence de ses observations, analyses, raisonnements et pistes d'action,
- ◆ le niveau de la qualité rédactionnelle du travail écrit,
- ◆ le degré de pertinence de ses justifications,
- ◆ l'originalité et le caractère personnel du travail demandé,
- ◆ le degré de pertinence des liens établis entre les concepts théoriques et méthodologiques et la pratique professionnelle,
- ◆ le niveau de prise en compte des valeurs éthiques et sociales présentes,
- ◆ la capacité de l'étudiant à utiliser une terminologie explicite et professionnelle.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant.